

DÉLIBÉRATION N° 2023/D714

FINANCES



Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 022-200043677-20231218-D714-DE

TARIFS ADHERENTS 2024

Lors du comité syndical en date du 3 novembre dernier, avait lieu le débat d'orientation budgétaire 2024. Dans le cadre de celui-ci, une proposition de grille tarifaire avait été proposée pour échanges, incluant un niveau acceptable d'augmentation des contributions attendues pour 2024.

Afin de connaître le positionnement de chaque EPCI sur cette proposition, une réunion avec les services DECHETS et FINANCES des différentes intercommunalités a été organisée le 21 novembre dernier.

De façon synthétique, les services des EPCI adhérentes n'ont pas émis de remarques particulières sur le formalisme de cette nouvelle grille comme sur les tarifs proposés

La présente grille tarifaire, est donc mise au vote :

2024		
FLUX	POSTE	Tarif en €/t ou en €/hab
OMr	OMr	133,00 €
CS	CS	210,00 €
	Refus	200,00 €
Bas de quai	Carton	60,00 €
	Encombrants	200,00 €
	Bois B	57,00 €
	Déchets Verts	37,00 €
	Gravats	6,50 €
	Briques Plâtrières *	105,00 €
	Plâtre en mélange *	122,00 €
Transport	Régie	126,00 €
	Veolia	
Sensibilisation		1,00 €/hab
Charges de structure		5,00 €/hab

* déclassement à 180 €/t

Cette grille tarifaire, hors péréquation transport, simulées sur la base d'une baisse de l'ordre de

1.5% à 2% des ordures ménagères et collecte sélective vs 2023 permet un atterrissage autour d'une contribution des adhérents de l'ordre de 22 000 000 €. Soit une augmentation brute (hors reversements auprès des adhérents) de l'ordre de 7%....

Toutefois, en raison d'une croissance des recettes qui seront reversées aux collectivités en 2024 (soutiens CITEO revus à la hausse), l'impact net de cette grille tarifaire dans le budget des collectivités, devrait être de l'ordre de 4.5%...

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

➡ **ADOpte** la présente grille tarifaire ADHERENTS pour 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 18 DECEMBRE 2023

Le Président



Rémy MOULIN



COMITÉ SYNDICAL N°7/2023

LE 18 DECEMBRE 2023

Convocation du 31 octobre 2023

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit décembre à dix-sept heures les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	19	19
Membres suppléants	3	3
	22	22

SECRETARE DE SEANCE : Mr Alain GOUZIN

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANT
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre		HESRY Michel
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent	*	
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUET	Philippe		
	MILLORIT	Anne-Gaud		
	ALLAIN	Jérémy		
	BERTRAND	Denis	*	
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel		SEHAN Alain
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc	*	
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal		CROGUENNEC Bernard
	STIEFVATER	Thierry	*	
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves		
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
QUELEN	Marcel			
DINAN AGGLOMERATION	VILT	Gérard		
	LAYEC	Claude	*	